BULLETIN 49 d'information

MUNICIPALITÉ DE PORT-VALAIS



Bulletin d'information

Edité par la Commune de Port-Valais

Paraît au minimum 2x par année

Impression 1800 exemplaires Imprimerie Gessler SA 1950 Sion

CONVOCATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le mardi 2 décembre 2014 à 20h00 à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour:

- 1. Lecture du protocole
- 2. Lecture et adoption du budget 2015
- 3. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2015 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Le budget peut aussi être téléchargé sur le site Internet www.port-valais.ch.

Administration communale de Port-Valais

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2015

	Fonction	Fonctionnement Investissements		
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Administration générale	1'179'740.00	77'800.00		
Sécurité publique	1'089'970.00	289'000.00	40'000.00	
Enseignement et formation	3'458'045.00	88'500.00	70'000.00	
Culture, loisirs et culte	1'395'975.00	281'640.00	277'000.00	20'000.00
Santé	57'000.00			
Prévoyance sociale	1'767'850.00	421'610.00	17'000.00	
Trafic	1'852'620.00	798'800.00	1'120'000.00	
Protection et aménagement de l'environne- ment	2'763'000.00	2'390'665.00	1'703'000.00	320'000.00
Economie publique	1'209'825.00	1'394'120.00	480'000.00	
Finances et impôts	471'500.00	10'168'000.00		
Sous-total	15'245'525.00	15'910'135.00	3'707'000.00	340'000.00

Excédent de recette du compte de fonctionnement après déduction de Fr. 1'989'000.00 d'amortissements ordinaires et Fr. 995'000.00 d'amortissements complémentaires

664'610.00

Investissements nets				3'367'000.00
Total	15'910'135.00	15'910'135.00	3'707'000.00	3'707'000.00

BUDGET 2015

Résultats et marge d'autofinancement / () = comparaison avec le budget 2014

L'exercice 2015 prévoit des revenus pour Fr. 15'910'135.- en regard des charges totalisant Fr. 15'245'525.- La marge d'autofinancement totale est de **Fr. 3'648'610.-**.

Le bénéfice découlant du budget 2015 est de **Fr. 664'610.-**. Ce budget est considéré comme équilibré.

La Municipalité ne peut exercer un véritable contrôle que sur seulement 25 % des charges (Biens, services et marchandises). Leur stabilité est donc de rigueur Fr. 3'401'520.- (Fr. 3'301'520.-).

La présentation d'un budget équilibré et la situation financière d'une collectivité sont principalement du ressort de l'autorité communale, mais une part de responsabilité incombe également à chaque citoyen. Ensemble, nous pouvons contribuer, chacun à notre niveau, à la maîtrise des coûts, au travers de la gestion des déchets.

Le premier objectif de la Municipalité est d'offrir à ses concitoyens un cadre de vie de qualité, des infrastructures adéquates, des moyens d'enseignement modernes et efficaces pour les enfants, pouvoir se distraire et offrir aux visiteurs des possibilités de se divertir. Sans oublier les seniors, à qui on se doit également de fournir des prestations adaptées à leurs besoins.

Cette qualité a un prix et des efforts ont été entrepris dans tous les secteurs:

- Eau/eaux usées: + Fr. 31'000.- pour l'entretien du réservoir d'eau des Evouettes /Entretien d'une station de relevage
- Entretien du bâtiment du port: + Fr. 10'000.-
- Office du Tourisme: + Fr. 15'000.- pour la subvention annuelle
- Subvention agricole: + Fr. 15'000.-. Suite à la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en 2014, les subsides aux paysans sont revus
- Participation communale aux églises: de Fr. 80.- par paroissien, le montant de participation passera à Fr. 90.- en 2015
- Participation au foyer de jour de l'EMS de Riond-Vert: pour permettre aux aînés de notre Commune de profiter du foyer de jour, la Commune contribue annuellement à hauteur de Fr. 7'440.-
- Bien que les coûts d'entretien des infrastructures scolaires, sportives et culturelles restent stables, des travaux nécessaires sont entrepris chaque année pour les maintenir en état.

Si le report des charges de l'Etat du Valais sur les communes, dans certains secteurs, est à la baisse, notamment au niveau scolaire, la diminution de Fr. 80'360.- sur les traitements du personnel enseignant, le financement des EMS, quant à lui, augmente de Fr. 14'280.-.

Les restrictions budgétaires de l'Etat n'ont pas de conséquence directe pour notre Commune sur la qualité de l'enseignement, ni sur son fonctionnement. Notre participation au Cycle d'Orientation régional du Haut-Lac reste stable Fr. 584'000.- (Fr. 590'000.-).

La Municipalité est soucieuse d'offrir aux jeunes et moins jeunes des moyens de se distraire grâce aux sociétés locales.

Consciente des problèmes rencontrés par ces dernières pour établir des budgets équilibrés, de même que continuer à offrir de bonnes prestations, l'autorité communale participe à leur soutien financier:

- par des subventions ordinaires, ainsi que par des subventions supplémentaires pour la formation des jeunes: Fr. 25'000.-
- par des subventions à la colonie
- par des subventions à l'école de musique
- par une participation financière lors d'évènements organisés sur la Commune: festivals, championnats, ainsi que la mise à disposition de la main-d'œuvre pour l'installation
- par la remise de Prix du Mérite sportif et culturel
- par la mise à disposition des salles communales et des infrastructures sportives.

Cette participation est difficile à quantifier, mais c'est un soutien nécessaire pour nos sociétés locales.

Recettes

Une étude réalisée l'année dernière dans le district de Monthey a démontré que la Commune de Port-Valais est la commune la plus attractive fiscalement.

La Municipalité fait des efforts importants pour diminuer la charge fiscale de nos administrés, afin d'améliorer la santé financière de ces derniers.

Nous bénéficions d'une qualité de contribuables très intéressante: + Fr. 400'000.- de recettes fiscales des personnes physiques.

Selon la loi fiscale, le coefficient d'indexation doit être adapté en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le Conseil communal a donc décidé de passer ce taux de 165 à 170 en 2015. Cela signifie une baisse d'impôts pour les citoyens.

Investissements

Sur l'exercice 2014, les investissements nets s'élevaient à Fr.1'397'500.-. Nous prévoyons des investissements nets de **Fr. 3'367'000.-** en 2015. Ils seront financés principalement par la marge d'autofinancement.

Les plus gros investissements consentis par la Municipalité sont :

Eclairage public au port

Au niveau de l'éclairage public, la zone portuaire du Bouveret dispose à ce jour de luminaires à forte consommation énergétique et dont la technologie ne sera plus disponible sur le marché à partir de 2015. Pour cela, un projet de remplacement de ces armatures a été développé et a abouti sur une solution aux aspects techniques et esthétiques adaptés à la mise en valeur de ce site. Les travaux de remplacement des mâts existants seront répartis sur 2015 et 2016.

Aménagement BTR

Dans son intention de redynamiser la zone de l'ancienne usine BTR, le Conseil communal continue le travail engagé cette année et a souhaité allouer un budget de Fr. 675'000.- pour la création du nouveau tronçon routier menant à la zone industrielle. Cette enveloppe comprend la construction de cette nouvelle route entre la Migros et le nouveau pont sur le Tové, ainsi que la construction du rond-point desservant les différents secteurs. Pour financer une partie de cet investissement, nous allons puiser Fr. 375'000.dans le fonds de réserve pour le trafic et les parkings. Pour mémoire, ce projet comprend, premièrement, le déplacement de la route menant à la zone industrielle, permettant également un meilleur accès à cette dernière. Le second point consiste en la création de 400 places modernes et équipées, l'objectif final étant de donner à l'entrée de notre village un aspect plus réjouissant.

Nouveau plan de signalisation des parkings du Bouveret

Dans le cadre des travaux du nouveau plan de zone, une étude sur la circulation et le stationnement dans notre Commune a été menée. Cet audit a permis de mettre en lumière quelques manquements sur la signalisation de nos parkings, en particulier dans la plaine du Bouveret. Ce manque d'informations contribue, durant la période de forte affluence, à diminuer la fluidité du trafic.

Pour corriger cette situation, le Conseil communal a décidé de mettre en place pour la saison d'été 2015 un nouveau concept de signalisation des parkings. Dans cette vision, des panneaux à messages variables vont être installés pour retenir les touristes sur le parking du Bellossy, lorsque les autres places sont complètes. De plus, un guidage complet, dès l'entrée du village, sera mis en place afin de faciliter l'accessibilité aux parkings.

Eau des Evouettes / Pose des compteurs

Le réseau d'eau potable des Evouettes étant en pleine mutation, une des prochaines étapes à engager sera celle de poser des compteurs dans chaque ménage afin de permettre la mise en place du nouveau règlement et tarification y relatifs, planifier pour le 1er janvier 2016. Dans le même temps, des travaux de bouclage du réseau seront entrepris sur le village des Evouettes, certains seront même réalisés en collaboration avec l'Etat du Valais dans le cadre du chantier du tunnel.

Route des Belles Truches

Afin de donner un accès aux parcelles sises en zone industrielle des Belles Truches et ainsi permettre l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal, une route pour véhicules lourds sera aménagée dans ce secteur.

Au vu de l'avancement des projets, nous pourrons vous présenter des investissements supplémentaires à l'Assemblée Primaire de juin, ainsi que le plan quadriennal.

Le Conseil communal y travaille et mène une réflexion, afin de vous proposer un tableau de bord pour les prochaines années.

Conclusion

L'exercice 2015 boucle sur une marge d'autofinancement totale de **Fr. 3'648'610.-** et sur un bénéfice de **Fr. 664'610.-**.

Il est essentiel pour le développement économique de notre Commune que de nouvelles entreprises s'établissent, afin que nous puissions continuer à investir sans mettre en péril notre santé financière.

Le Conseil communal s'engage par conséquent activement à implanter de nouvelles entreprises sur le territoire communal et garantir un niveau de vie élevé à ses concitoyens.

Le budget détaillé reste à votre disposition auprès du Greffe communal.

Le budget 2015 a été adopté par le Conseil communal en séance du 21 octobre 2014, ainsi que par la Commission des finances le 10 novembre 2014.

Le Conseil communal vous propose d'approuver ce budget.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2015

INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE	1001000.00	
Achat de terrains Vente de terrains	100'000.00	600'000.00
PATRIMOINE FINANCIER - HORS INVESTISSEMENTS	100'000.00	600,000.00
SECURITE PUBLIQUE		
Renouvellement par le canton du cadastre	40'000.00	
	40'000.00	•
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Dallage secteur école	15'000.00	
Réseau informatique bâtiments communaux	55'000.00 70'000.00	
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Sonorisation salle Tauredunum	18'000.00	
Fitness plein air	70'000.00	
Subventions cantonales et J & S		20'000.00
Piste VTT	19'000.00	
Décorations florales	30'000.00	
Parc public Pied de la Praille	140'000.00	001000 00
	277'000.00	20'000.00
PREVOYANCE SOCIALE	171000 00	
Institutions handicapés - Budget cantonal	17'000.00 17'000.00	
TRAFIC	17 000.00	
TRAFIC Aménagement Bellossy	675'000.00	
Signalisation routière - parcs	50'000.00	
Construction de routes - Budget cantonal	20'000.00	
Passage à niveau débarcadère Bouveret	25'000.00	
Route des Belles Truches	350'000.00	
	1'120'000.00	-
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
Bouclage réseau eau La Planche	250'000.00	
Achat et pose de compteur eau	200'000.00	
Autocontrôle, règlement, étude générale eau	50'000.00	
Conduite eau Tauredunum-Stand de Tir	300'000.00	
Rachat collecteur d'eaux usées	20'000.00	
Rempl. final système contrôle-commande STEP Entretien Petit Rhône	80'000.00 50'000.00	
Projet Rhône 3	76'000.00	
Déchetterie (benne et fermeture du couvert)	42'000.00	
Pose de moloks	125'000.00	
Travaux protection Evouettes d'Amont	450'000.00	
Subventions		290'000.00
Digue Lac - Rive droite canal	60'000.00	
Subventions	1'703'000.00	30'000.00 320'000.00
ECONOMIE PUBLIQUE		
Renforcement digue Quai Bussien	60'000.00	
Faucardeuse	50'000.00	
Plancher Parc Bussien	50'000.00	
Chaînes d'amarrage	40'000.00	
Etude agrandissement port	30'000.00	
Electricité dans la zone portuaire	200'000.00	
Port - Aménagement d'un éco-point	50'000.00 480'000.00	
SOUS-TOTAL	3'707'000.00	340'000.00
Investissements nets		3'367'000.00
		0 007 000.00

Commission des Travaux publics & Services Industriels

Les travaux planifiés en 2014 par le Service des Travaux publics ont pu être réalisés dans leur majorité, à quelques exceptions près où des imprévus ont empêché la mise en œuvre de certaines activités sur le terrain. Des chantiers conséquents ont par contre été entrepris sur les collecteurs d'eaux usées, l'éclairage du réseau communal routier a été optimisé et le réseau d'eau potable des Evouettes a subi plusieurs interventions pour réparer des conduites, suite à des campagnes de mesures menées pour détecter des fuites.

Sur le plan administratif, les tarifs d'approvisionnement en énergie électrique ont été revus pour la STEP et les bâtiments scolaires en souscrivant au marché libre, permettant ainsi une économie annuelle de quelque Fr. 15'000.-.

En ce qui concerne les investissements pour 2015, une nouvelle route d'accès desservant la zone industrielle sera construite dans la région des Belles Truches, permettant ainsi l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal. Au niveau de la STEP, le remplacement du système de gestion des équipements techniques se poursuivra, l'objectif étant d'optimiser son fonctionnement, tant sur le plan énergétique que sur celui du process du traitement de l'eau.

L'année 2015 s'inscrira donc dans la même ligne que celle tracée à ce jour, soit effectuer des investissements permettant de maintenir, d'améliorer ou de développer d'une manière durable les ouvrages techniques communaux.

Eclairage public

L'éclairage du réseau communal routier est aujourd'hui exempt de sources lumineuses à forte consommation énergétique, celui-ci ayant été remplacé par la technologie à LED. Le dernier secteur où l'on rencontre encore des luminaires à vapeur de mercure, matériel qui ne sera plus produit à partir de 2015, est celui du port du Bouveret. Considérant l'intérêt de ce site et la volonté de le mettre en valeur, une étude a été menée quant au choix et au type de luminaires à mettre en œuvre pour remplacer les armatures existantes. Pour cela, un cahier des charges a été défini contenant les points principaux suivants :

- Eclairage pour un cheminement piétonnier et cycliste à vitesse modérée
- Utilisation de la technologie à LED (faible consommation énergétique)
- Utilisation de l'infrastructure existante (socle, câble,...)
- Fabricant reconnu sur le marché de l'éclairage public
- Ligne esthétique épurée permettant un aménagement libre du bord du lac
- Design du luminaire répondant aux contraintes d'un milieu lacustre
- Limitation des nuisances lumineuses
- Entretien et maintenance faibles.

La première étape de l'étude a permis de proposer un choix de 10 modèles de luminaires répondant au cahier des charges. Après l'analyse du groupe de travail, 3 luminaires ont été retenus et proposés au Conseil communal pour qu'il puisse effectuer son choix définitif. Il en est donc ressorti que le modèle Phylos Led était le plus adapté à la mise en valeur du site et répondait pleinement au cahier des charges défini.

Au final, le projet de remplacement de l'éclairage du port du Bouveret prévoira l'implantation de 55 nouveaux mâts, s'étalant du quai Laval au quai Bussien, pour un coût de Fr. 350'000.-.





Afin de pouvoir mener au mieux le développement de ce projet sur le terrain, les travaux seront découpés en 2 étapes et répartis sur 2 exercices financiers, soit 2015 et 2016.

Réseau d'eau des Evouettes

Conformément à la ligne directrice définie dans le cadre du développement du réseau d'eau des Evouettes, la Commission des Travaux publics et Services Industriels a terminé sa réflexion sur le nouveau règlement d'eau potable. Le document ainsi édité a été transmis à un bureau spécialiste du domaine pour analyse. Selon le planning établi, ce nouveau règlement devra être présenté lors d'une Assemblée Primaire ordinaire ou extraordinaire dans le courant de l'année 2015 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Autre point figurant aux objectifs définis par la Commission est la mise en place de compteurs d'eau pour le village des Evouettes, éléments de mesure faisant partie intégrante du nouveau règlement.

Compte tenu du volume de travail estimé pour la mise en place de ces appareils, il est primordial de pouvoir débuter la pose de ceux-ci dès le début de l'année prochaine afin de pouvoir disposer d'une large période sur 2015.

Le chantier du tunnel des Evouettes devant voir le jour dans le courant de l'année prochaine, des travaux conséquents de bouclage de réseaux ou d'alimentation d'équipements en eau potable devront être entrepris. Dans la mesure du possible, l'objectif est de pouvoir bénéficier pleinement des chantiers lancés par l'Etat du Valais (partage des fouilles,...) pour limiter les montants financiers à investir par la Commune.

Finalement, une réflexion intercommunale sur nos réseaux d'eau potable a été dernièrement lancée par les communes de Port-Valais, de St-Gingolph, de Vouvry et du SIGE. L'objectif est de connaître clairement les ressources et les besoins de chacun, afin de définir si des synergies de développement peuvent être envisagées. A cette démarche a été intégrée la Fondation Cap Santé.

Eaux de surface de la Plaine du Rhône du Bouveret

La problématique de la gestion des eaux de surface dans la Plaine du Rhône au Bouveret est clairement connue mais à ce jour difficilement maîtrisable. Une séance d'information à la population a été organisée en mai de cette année pour exposer les premières réflexions techniques permettant d'améliorer la situation rencontrée sur le terrain mais aussi pour prendre en considération les problèmes et les attentes des citoyens.

Parallèlement aux démarches en cours pour acquérir les infrastructures du Consortage de la Plaine du Rhône, une campagne de curage du Petit Rhône va être lancée dans le premier trimestre 2015. Cet ouvrage faisant partie intégrante des solutions à mettre en œuvre pour la gestion des eaux de surface, les Travaux publics et Services Industriels ont donc prévu de le réhabiliter et de lancer ainsi la première étape de ce long chantier.

Commission de l'environnement

L'équipement du territoire en conteneurs semienterrés et aériens de grande capacité pour la collecte des déchets s'est réalisé selon la planification établie. Les premiers effets concrets se font sentir:

- Suppression d'un jour de collecte. Celle du samedi a pu être abandonnée.
- Réduction des coûts. Une économie de 15 à 20 % des frais de collecte est réalisée.
- Réduction des charges salariales. Le personnel des Travaux publics peut se concentrer sur ses tâches premières et est moins sollicité pour la gestion des déchets. Ceci se concrétise par une réduction de 20 à 30 % des frais de salaire imputés au Service de l'environnement.

Il reste malgré tout quelques points négatifs, certains à charge de l'Administration de les corriger, d'autres sous la responsabilité de chaque usager:

- De nombreux conteneurs de 800 l. subsistent. Ils seront remplacés par des conteneurs de grande capacité en 2015. A cet effet, nous prévoyons d'équiper le territoire d'environ 20 Moloks supplémentaires, notamment dans les lotissements et les campings, ainsi que dans la zone industrielle.
- Reprise des cartons. La Commune a acquis une benne compactrice pour le papier et le carton. Celle-ci, installée à la déchetterie, permet de réduire l'encombrement des cartons dans un facteur de 1:10. Nous vous invitons à l'utiliser pour y déposer tous vos cartons, ceci d'autant plus si vous êtes un commerçant.
- Incivilités: celles-ci se traduisent surtout par le dépôt du sac à côté d'un conteneur plein, alors qu'il suffirait de se déplacer de quelque distance pour le jeter dans un Molok libre.
 - Les dépôts de matières non triées renchérissent également les coûts, alors qu'il est simple de se rendre à la déchetterie.
 - Si les apports d'usagers non autorisés ont largement diminués à la déchetterie, il n'en va pas encore de même aux points d'apports volontaires. Les contrevenants sont toutefois difficiles à dénoncer et la Commune ne souhaite actuellement pas se lancer dans des contrôles qui engendreraient des coûts disproportionnés, alors que des problématiques sécuritaires plus urgentes sont à résoudre.
 - Nous sommes pourtant décidés à le faire si nous ne pouvons compter sur le bon sens des citoyens.

Ces prochains mois, l'aménagement des environs du port verra une refonte des lieux de collecte des déchets. Nous le souhaitons plus attractif visuellement, sans perdre son aspect pratique. Les dernières réflexions sont en cours et la réalisation devrait intervenir avant l'été prochain.

Les nouvelles constructions, soit près de 200 logements connus à ce jour, méritent également toute notre attention. Dans le cadre des autorisations de construire, la Commune impose aux promoteurs de prévoir des emplacements pour la collecte des déchets. Ceux-ci sont examinés attentivement avant la délivrance de l'autorisation.

L'exploitation de la déchetterie est très satisfaisante. Les mois écoulés depuis le début de l'année ont été riches en enseignements. Les emplacements des divers conteneurs ont été optimisés, les filières mises en place et les contrôles renforcés à l'entrée. Le couvert annoncé dans une précédente édition va être construit.

Les discussions relatives à l'introduction d'une taxe causale sur les déchets dans le Valais romand vont bon train. Si aucune décision n'a encore été prise à ce jour quant à la forme dont elle sera perçue, il n'est pas inutile pour l'usager d'agir dès à présent comme si elle existait, à savoir en adoptant un comportement responsable vis-à-vis de ses déchets. Les services communaux sont volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions.

Alors que la période des Fêtes approche et va générer son lot de déchets, nous vous rappelons quelques gestes simples:

- Fermer les sacs d'ordures.
- Déposer le sac à l'intérieur du conteneur.
- Ne pas y mettre du verre usagé, des piles ou d'autres matières recyclables.
- Déposer les cartons / le papier en déchetterie.

La fin d'année est également une période durant laquelle on apprend que les assurances, taxes et autres vont augmenter au 1^{er} janvier. Bonne nouvelle pour nos concitoyens, la taxe communale sur les déchets restera stable en 2015.

C'est sur cette note positive que nous souhaitons terminer ce petit message et profiter de l'occasion offerte de vous transmettre nos vœux les meilleurs pour 2015!



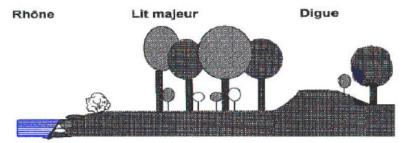
DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT



SCHEMA D'ENTRETIEN NORMAL AVEC DEFINITION DES **ZONES TYPES**

Principe

L'entretien décrit ci-dessous peut être réalisé si les conditions stipulées au § 3.2 de la directive sont réunies (besoins en sécurité hydraulique ou de stabilité des arbres).



Zone A à entretenii

INTERVENTION

- Coupe rase
- Enlèvements des limons et des souches si nécessaire

ENTRETIEN

 Coupe des repousses tous les 3 ans avec un programme échelonné par secteur d'environ 400m au maximum. Pas d'entretien entre ces périodes.

PRECAUTIONS

- Maintien d'un petit cordon ligneux ou de bouquets en bordure du lit mineur
- Brůlis interdits

Zone R à conserver

INTERVENTION

- En principe aucune intervention Si nécessaire:
- Evacuation des gros bois morts pouvant faire obstacle à l'écoulement
- Abattage et évacuation des arbres instables

ENTRETIEN

En cas de rangée d'arbres ou d'arbres isolés : laisser la strate arbustive se développer

PRECAUTIONS

Brůlis interdits

Zone C

INTERVENTION

Laisser la dynamique naturelle s'installer Si nécessaire Evacuation des arbres pouvant créer des trous dans la dique en dessus du niveau du lit majeur.

ENTRETIEN

PRECAUTIONS

Brůlis interdits

Sion, octobre 2003

SRCE - SFP - Projet Rhône

Le Service de la protection de l'environnement du Bas-Valais donne une dérogation aux communes de Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais pour effectuer un entretien complémentaire des zones B et C dans les secteurs où la présence de ronces et/ou lianes empêche le contrôle visuel de la digue.

Contrôles et surveillance des berges et du corps de digue

Examiner, par un contrôle visuel détaillé, la totalité du linéaire de la berge (interne et externe). Ces contrôles devront se faire:

• tous les trois mois dans les cas ordinaires (décembre, mars, juin, septembre);

- tous les mois dans les secteurs où des trous de fouisseurs ont déjà été repérés précédemment.
- Vérifier si des trous de fouisseurs sont présents dans ou au travers de la digue. Vérifier l'état de l'enrochement et de la digue.
- Vérifier si des zones d'érosion ou d'affaissement de la digue se développent.

Le Conseil communal suit cet important dossier avec toute l'attention nécessaire. De nombreux contacts sont pris avec le Service des routes et des cours d'eau pour garantir la planification des différents travaux à entreprendre (renforcement de la digue, entretien pour éviter les terriers des fouisseurs (renards, blaireaux, etc.))

Il va de soi que le Conseil communal met tout en œuvre pour remédier à cette situation mais il est tributaire du calendrier fixé par le Canton du Valais.

Déblaiement des neiges

Nous rappelons aux usagers quelques principes relatifs au déblaiement des neiges, au stationnement des véhicules et à l'élagage.

Déblaiement des neiges

- Nous rappelons aux entreprises que la chaussée et ses abords doivent être libres de toutes machines, engins, matériaux, déblais et autres. Les entrepreneurs veilleront à ce que leur chantier soit correctement signalé et qu'aucun objet ne perturbe les opérations de déblaiement. En outre, elles ont l'obligation de remettre en état (goudronnage) toutes les fouilles exécutées sur le domaine public. Nous attirons l'attention sur le fait que si un accident devait survenir à un engin de déneigement, nous nous verrions contraints de les rendre responsables de tous dommages consécutifs à la non-observation du présent avis.
- Les riverains veilleront à ne laisser sur la voie publique aucun objet pouvant gêner l'action des engins de déneigement. Nous attirons l'attention des propriétaires bordiers sur les dispositions de la loi sur les routes de 1965, art. 166 et suivants, relatifs aux distances des murs et clôtures, des haies, etc. Les murs et clôtures qui ne respecteraient pas les articles précités et qui seraient endommagés lors du déblaiement des neiges ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité pour réparation. En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement.

La police effectuera des contrôles et les contrevenants seront amendés. Le déblaiement des neiges se fait en principe tôt le matin.

Chutes de glaçons et corniches de neige

L'administration communale attire l'attention des propriétaires de fonds situés en limite de voies publiques (chemins, routes, places, etc.) sur la chute des glaçons et les corniches de neige qui pourraient causer des dégâts aux personnes et aux choses.

Stationnement des véhicules

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise: «Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser les véhicules devant l'accès des bâtiments, sur des terrains d'autrui, sur les routes et leurs annexes, qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges».

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Elagage, plantation d'arbres et haies vives

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que:

- les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4.50 m. au-dessus de la chaussée et de 3 m. au-dessus du trottoir;
- les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1.20 m. du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm le long des autres voies publiques. Les branches ne s'élèveront pas à plus de 1.80 m. si la distance qui sépare la haie du bord de la chaussée est d'au moins 2 m. et à plus de 1 m. si cette distance est inférieure à 2 m., ces hauteurs étant mesurées depuis le niveau de la chaussée.
- en cas de négligence, l'administration communale fera exécuter les travaux d'élagage nécessaires sans avertissement préalable et les facturera aux propriétaires.

Mentions spéciales



HERVE FOURNIER

Distinction au Congrès EuroCHRIE Dubai 2014

C'est lors d'un congrès au Jumeirah Beach Hotel à Dubai qu'Hervé Fournier a été honoré par ses pairs du «President's Award». Le Prix du Président est la plus haute reconnaissance individuelle qu'un membre d'EuroCHRIE (la fédération européenne des enseignants de l'hôtellerie et du tourisme) peut recevoir. Il est décerné à un de ses membres pour l'ensemble de sa carrière et pour sa remarquable contribution à la fois à l'enseignement de l'hôtellerie et du tourisme et à la Fédération EuroCHRIE. A noter qu'I-CHRIE regroupe 1500 membres au niveau mondial, dont plus de 200 dans la fédération européenne qui inclut des enseignants d'institutions de niveau universitaire en Europe, Moyen-Orient et Afrique.

Après avoir enseigné pendant 3 ans à l'école des Roches à Bluche, Hervé Fournier rejoint César Ritz Colleges au Bouveret/Brig où il œuvra pendant 22 ans, dont 13 à la direction et à la vice-présidence du groupe qui comprenait plus de 130 employés et 600 étudiants originaires d'une cinquantaine de pays. Il fut pendant 12 ans le Trésorier de la Fédération EuroCHRIE qu'il a présidée en 2003-2004. Son épouse Susan est également active dans cette association et fut Présidente d'I-CHRIE au niveau mondial en 2011-12. Hervé Fournier est actuellement le Directeur de la Fondation Cap Santé basée à Port-Valais (www.res-eau.ch.).

Réaction de M. Fournier: «J'ai été très honoré de recevoir cette distinction, qui plus est à Dubai. Mais ma plus grande satisfaction c'est de voir la réussite de nos anciens étudiants qui ont fait leurs armes au Bouveret et/ou à Brig. Par exemple Eri, l'étudiante japonaise que j'avais placée pour son stage à Veysonnaz au Chalet Royal et qui est maintenant Guest Services Manager au Burj Al Arab, un des hôtels les plus prestigieux au monde. De même, Peter, l'étudiant slovène qui est aujourd'hui Manager du restaurant le plus haut de Dubai, At.mosphere de l'Hôtel Armani. Il se trouve au 122ème étage du Burj Khalifa, le plus haut bâtiment du monde! Ces jeunes ont atteint des sommets grâce aux valeurs qu'ils ont apprises chez nous...»

Nos sincères félicitations à M. Hervé Fournier pour son remarquable parcours professionnel et cette haute distinction.



CEDRIC RACCIO

Une opportunité internationale pour un photographe de la région

En 2015, ce jeune photographe chablaisien, enfant de Port-Valais et fils de notre Conseiller municipal Emilio Raccio, pourra séjourner durant six mois en résidence d'artistes à Berlin.

Chaque été, le Service de la culture du Valais désigne cinq espoirs du canton et met à leur disposition des ateliers à Paris, Berlin ou New York. L'été prochain, **Cédric Raccio** s'envolera pour la capitale allemande. Cette récompense s'explique en partie par l'actualité artistique du photographe. Primé l'année passée au Festival Images de Vevey, il y exposa en septembre son projet intitulé **Valensis**. S'inspirant des contes et légendes de sa région, il se fait ainsi une place dans une manifestation d'importance nationale. Le Valais lui donne la chance d'ajouter une dimension internationale à une carrière déjà bien lancée.

Nous tenons à le féliciter pour ces reconnaissances de son talent et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités artistiques.



RENE CHABLAIS

36 ANS DE PASSION POUR NOTRE JEUNESSE

«UN GRAND MERCI A UN GRAND MONSIEUR»

Tel fut le texte d'une bâche aux dimensions impressionnantes, accompagné d'une animation pyrotechnique colorée pour célébrer la retraite de René Chablais en qualité d'entraîneur de différentes catégories de juniors au sein de l'Union Sportive de Port-Valais. De nombreux citoyens s'impliquent dans la formation de notre relève, mais René Chablais, avec 36 ans consacrés à cette tâche, mérite notre respect et nos hommages. A l'approche de sa retraite professionnelle, la passion semble toujours aussi intacte; il a repris la responsabilité d'une équipe voisine active en 4ème ligue.

Nous apprécions la participation des citoyens à alimenter cette rubrique. N'hésitez pas à nous faire part d'évènements exceptionnels, de promotions, de distinctions, etc. afin d'en publier les plus marquants.

PLAN DE SCOLARITE 2015-2016

Début de l'année scolaire: Jeudi 20 août 2015 (matin) Fin de l'année scolaire: Vendredi 24 juin 2016 (soir)

Congés	Début des congés	Reprise des cours	
Vacances d'automne	Ve 16 oct. 2015 soir	Lu 02 nov. 2015 matin	
Immaculée Conception	Ma 08 déc. 2015		
Noël	Ve 18 déc. 2015 soir	Lu 04 janv. 2016 matir	
Carnaval	Ve 05 fév. 2016 soir	Lu 15 fév. 2016 matin	
Pâques	Je 24 mars 2016 soir	Lu 04 avril 2016 matin	
Ascension	Me 4 mai 2016 midi	Lu 09 mai 2016 matin	
Pentecôte	Lu 16 mai 2016		
Fête-Dieu	Je 26 mai 2016		

Passeport Senior 2014/15

Passeport senior, qu'est-ce que c'est?

Cette nouvelle activité proposée par la Commune de Port-Valais à travers sa Commission des affaires sociales est ouverte à toutes les personnes de plus de 60 ans. L'idée est simple : une activité par mois entre septembre 2014 et juin 2015, le tout mélangeant culture, sport et loisirs!

Pour cette première édition, un programme a été mis sur pied depuis de long mois afin de vous proposer des activités variées pouvant plaire au plus grand nombre!

C'est avec plaisir que nous attendons vos inscriptions pour ces journées d'ores et déjà placées sous le signe de la bonne humeur et de la découverte.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou demande d'informations.

Activités 2014/15:

mardi 16 décembre 2014 Excursion au village des Flottins Evian

lundi 26 janvier 2015Excursion à la semaine des Ballons à air chaud Château-d'Oexvendredi 20 février 2015Conférence de M. Claude Moreillon, photographe et explorateur

mardi 3 mars 2015 Visite du Palais Fédéral à Berne mardi 21 avril 2015 Croisière sur le lac avec repas

mardi 12 mai 2015 Randonnée le long du Bisse du Trient

jeudi 18 juin 2015 Visite du jardin Botanique, Flore-Alpe de Champex-Lac

Pour plus d'informations sur le Passeport Senior, un dépliant complet est disponible auprès de l'Administration communale.

Après-midi récréatifs

La Commission sociale de Port-Valais organise des après-midi récréatifs autour d'un jeu de cartes, d'un thé ou d'un café.

Ces rencontres ont lieu chaque premier mercredi du mois, dès 14h00, à l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), à la route Industrielle 1, au Bouveret.

Pour la saison 2014/15, ces rencontres auront lieu les mercredis:

3 décembre 2014 7 janvier 2015 4 février 2015 4 mars 2015 1^{er} avril 2015 6 mai 2015 3 juin 2015

L'invitation est ouverte à tous. Si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous pouvons venir vous chercher. Informations auprès de:

Mme Rolande Loretan: 076 336 39 14M. Kevin Woeffray: 079 832 43 61

Ouverture d'un centre médical

Le Conseil communal est heureux d'annoncer l'ouverture dès mi-novembre d'un centre médical.



Médecins, Physiothérapie et Massothérapie Sur RDV au cabinet ou à domicile

Chemin du Clous 21 1897 Le Bouveret

Tél: 024 481 64 66

CRÈCHE

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 Fermetures officielles

Immaculée Conception Lundi 8 décembre 2014

Noël Du vendredi 19 décembre 2014 au soir

Au lundi 5 janvier 2015 au matin

St-Joseph Jeudi 19 mars 2015

Pâques Du jeudi 2 avril 2015 au soir

Au mardi 7 avril 2015 au matin

Ascension Du mercredi 13 mai 2015 à midi

Au lundi 18 mai 2015 au matin

Pentecôte Lundi 25 mai 2015

Fête-Dieu Jeudi 4 juin 2015

Vacances d'été Du vendredi 10 juillet 2015 au soir

Au lundi 10 août 2015 au matin





ZONE 30 KM/H

Depuis quelques années nous remarquons que les zones 30 km/h se multiplient dans nos villages.

La Police Intercommunale du Haut-Lac constate régulièrement que les règles applicables dans ces zones ne sont pas respectées ou méconnues. Il lui paraît donc important de rappeler les comportements à adopter pour garantir une sécurité optimale à tous les usagers :

- √ La priorité de droite s'applique.
- ✓ Le piéton n'a pas la priorité mais il peut traverser où il veut. Les zones 30 km/h sont généralement dépourvues de passages piétons.
- ✓ A la fin de la zone 30 km/h, la limite générale de vitesse de 50km/h
 s'applique.
- ✓ PRUDENCE des enfants peuvent jouer sur la route dans un espace limité pour autant que le trafic ne soit pas gêné.

La PIHL se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires aux n° 024 / 481.92.17 ou 0848.847.837.

Votre police

PERSONNEL COMMUNAL

Départs

- M. Alain Ancia Curé
- Mme Fanny Tamborini Stagiaire crèche/UAPE
- M. Artur da Silva dos Santos Apprenti

Arrivées

- Mme Amandine Giovanola Stagiaire crèche/UAPE
- M. José Martim Matos Andrade Aide-concierge
- M. Marcel Martenet Curé

Jubilaires

- Mme Annie Adamcik Derivaz, Patrouilleuse scolaire 10 ans d'activité
- M. Vincent Schürmann, Responsable du service des bâtiments 10 ans d'activité

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOTRE NONAGENAIRE!



En ce second semestre 2014, la Commune de Port-Valais a eu le plaisir de fêter un nonagénaire. Il s'agit de:

• Monsieur Pierre Chatton, le 12 septembre 2014

Nous profitons de ce message pour le féliciter et lui souhaiter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Swiss Agility - Junior team/Dressage cynologique: parcours d'obstacles

La jeune Déborah Vögeli a participé les 12 et 13 juillet 2014 au Championnat Européen Junior à Milan.

Elle a représenté la Suisse parmi 30 autres teams. C'est la plus jeune concurrente Suisse et elles n'étaient que 3 valaisannes!!!

Toutes nos félicitations.



Déborah Vögeli avec son chien Shadow

NOUVELLE DECORATION LUMINEUSE DE NOEL

Notre matériel de décoration pour les Fêtes de fin d'année sera remplacé par un système à LED. Il y a quelques années, il avait déjà fait l'objet d'un investissement de plusieurs milliers de francs pour passer aux ampoules plus économiques. Aujourd'hui, toute l'installation est devenue obsolète et coûteuse en entretien. Vous allez découvrir, dès début décembre, un nouveau concept illuminant la route de transit de nos deux villages, sous le thème «Envol de rubans». Nous espérons ainsi apporter une note de joie et de modernité durant ces semaines où le jour tombe plus rapidement.

Albums coups de



Au rayon adulte



«Que ta chute soit lente» de Peter James (Fleuvenoir)

Le commissaire Roy Grace de Brighton a fort à faire. Il doit élucider avec son équipe le meurtre d'un homme dont le cadavre vient d'être découvert dans une exploitation agricole et protéger une grande star qui séjourne dans le Sussex. La situation vire vite au cauchemar...

Enfin de nouveau un vrai policier «British» après toutes les enquêtes américaines et suédoises!



«Un été avec Kim Novak» de Hakan Nesser (Seuil)

Un été de rêve s'annonce pour Erik, 14 ans, qui va passer ses vacances avec son grand frère Henry et son ami Edmund. Ce sera aussi l'été de tous les fantasmes, car un soir Henry revient avec une sublime jeune femme, surnommée Kim Novak...

Ce livre a mis 20 ans pour être traduit en français, alors qu'en Suède, c'est un classique à l'école. A lire absolument!

Pour vous, jeunes lecteurs... filles ou garçons et adolescents... des livres pleins d'émotion et de souvenirs.

Les histoires du loup qui cherche une amoureuse, qui ne veut pas marcher, qui veut être un artiste, etc. Et toujours les «Max et Lili» qui font fureur! Ces livres, et bien plus, sont à découvrir dans votre bibliothèque, selon les horaires suivants:

Lundi : 17.00 à 19.00 Mercredi – jeudi : 15.00 à 18.00 Vendredi : 09.00 à 11.00



La bibliothèque de Port-Valais

Nous vous invitons

le jeudi 27 novembre 2014, à 20 heures, à la bibliothèque,

afin de rencontrer

Mme Marie-Antoinette Baechler-Genoud,

habitante de notre Commune,

qui nous présentera son livre «les enfants se souviennent»,

l'histoire de sa famille et de son enfance en Valais dans les années 40/50.

Ses souvenirs sont souvent aussi les nôtres!

Venez nombreux partager vos souvenirs... Entrée libre.

Information

Votre bibliothèque change son logiciel courant 2015. A cette fin, toutes les anciennes cartes de bibliothèques devront être changées en bibliopass.

Nous vous invitons dès lors à nous rendre vos anciennes cartes d'ici le 31 janvier 2015. A partir de cette date, elles ne seront plus valables et une nouvelle inscription sera nécessaire. Merci de votre compréhension!

Selon les horaires d'ouverture: voir ci-dessus